

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-001-15733/24/BM

■ Approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association ARTS portant sur l'attribution d'une subvention pour la gestion de la CinéMaBase pour l'exercice 2023
85999

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° ATCS-001-12795/22/BM du 17 novembre 2022, le Bureau de la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention spécifique à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) pour la gestion de la plateforme logistique des tournages – CineMaBase, dans le cadre du protocole d'accord Marseille en Grand, ainsi qu'une convention pluriannuelle d'objectifs au titre de l'exercice 2023-2024-2025 signée le 30/11/2022 (Dossier MGDIS N°2964).

Par délibération n° ECOR-001-15170/23/BM du 7 décembre 2023, le Bureau de la Métropole a approuvé l'attribution de subventions à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS), ainsi que l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 30/11/2022.

En raison d'une ouverture retardée de la base logistique d'accueil des tournages – CinéMabase sur l'année 2023, les recettes de l'association liées aux prestations de services n'ont pas pu être atteintes conformément au budget prévisionnel 2023. Afin de ne pas pénaliser l'association dans la réalisation de ses dépenses au démarrage de ce projet spécifique.

Il est proposé un avenant n° 2 à la convention initiale n° Z230041COV signée le 30/11/2022, afin de déroger à l'article 4.2 de la convention pluriannuelle d'objectifs concernant la participation de la Métropole et les modalités de calcul de la subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier modifié ;
- La délibération n° ATCS-001-12795/22/BM du Bureau de la Métropole du 17 novembre 2022 portant sur l'attribution d'une subvention à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) pour la gestion d'une plateforme logistique des tournages dans le cadre du protocole d'accord Marseille en Grand ;

- La délibération n° ECOR-001-15170/23/BM du Bureau de la Métropole du 7 décembre 2023 portant sur l'attribution de subventions à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) – Approbation de l'avenant n°1.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole entend soutenir l'association ARTS dans le cadre de son action publique en faveur de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant n°2.

Articles 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 62 – nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4CINEM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Filière Cinéma,
Industrie créative

Gaby CHARROUX